ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeudi 28 Février 1901 (10 Ventôse. An 109 de la République), 59e jour de l'année, 09e jour de l'hiver, 10e jour de la lune.

Lever du Soleil à 6 h. 47 : coucher à 5 h. 39.
Lever de la lune à 3 h. 41 matin; coucher à 4 h. 56 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 4 minutes sur hier.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 27 Février.

Baromètre à 2 heures du soir : 745 m/m. (pluie ou vent). Baisse depuis la veille : 7 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 09° au-dessus; à 3 heures de l'après midi : 9° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Ouest ,fort.

Lire à la 2e page :

Arrestation d'un fraudeur roubaisien à Erviliers.

Envoi de cinq mille kilos de farine aux grévistes de Moutceau, par « la Paix. »

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

LES AMIS DES JAUNES

Conformément au mot d'ordre donné aux feuilles de finance, de police et de sacristie, le *Journal* soi-disant honnête et catholique *de Roubaix* a ouvert une souscription en faveur des Jaunes de Montceau.

Deux listes de cette souscription ont déjà été publiées, qui sont amusantes et instructives à parcourir.

Après un gros capitaliste qui donne 100 fr. pour la liberté du travail, nous trouvons M. E. Roussel qui donne cinq sous « pour Dieu ! » Aux côtés de MM. Achille Delattre, Pierre Lestienne-Toulemonde et Auguste Wattine, s'avance parmi les souscripteurs, un aimable calotin qui libelle ainsi sa souscription :

« Pour boucher un coin à Guesde et à Lafargue... 0 fr. 50. »

On lit ensuite :

Abbé Debacker, curé du Saint-Sépulcre, à Roubaix.	5 00
Abbé Durlez, vicaire	2 00
Abbé Podvin, vicaire	2 00
Abbé Ilus, vicaire	2 00

La deuxième liste n'est pas moins joyeuse, à preuve :

Duchange, père	20 00
Alexandre Faidherbe, père	5 00
Pour Viviani acheter un pathiet d'macaroni	0 10
Pour Jules Guesde coper ses cheveux	0 10
Liévin L... La terreur des Flics.	0 20
André Motte-Boutemy.	20 00
Guesde et Lafargue aux ch... G.W.	0 50
Docteur Dassonville	10 00

Mais à côté des souscriptions assurément très spontanées que nous venons de signaler, il paraît que certains versements seraient obtenus par des moyens que l'on nous signale et que nous trouvons étranges.

On nous dit, en effet, que des individus vont dans les cabarets et même dans les ateliers, quêter *« pour les ouvriers de Monceau-les Mines,»* sans dire qu'il s'agit des traitres du syndicat réactionnaire.

La bonne foi de certains ouvriers socialistes aurait été ainsi surprise.

Ceux qui se livrent à ces manœuvres commettent un véritable abus de confiance.

C'est « contre les vrais ouvriers de Monceau » qu'ils travaillent en sollicitant des souscriptions en faveur des Jaunes, dont nos lecteurs connaissent les antécédents, les tendances et l'attitude. Les amis et les souteneurs des Jaunes sont les bas auxiliaires des agents secrets de cette épouvantable administration Chagot, dont la tyrannie cléricale a été dénoncée par tout le parti républicain.

Qu'ils soient traités en conséquence par *les travailleurs à qui ils auraient le* toupet de s'adresser...

Pour les Jaunes de Montceau et leurs amis de Roubaix, les travailleurs d'ici ne peuvent avoir que mépris et colère.

Leurs sympathies et leur concours iront aux ouvriers honnêtes et conscients de Monteau : aux Rouges !

Nos « doupes » aux Rouges !
Du balai aux Jaunes !

G. L.

Au Tribunal de simple police. — Voici le relevé des contraventions déférées en 1900 au tribunal de simple police :

Ivrogit et tapage nocturne ou injurieux, 118; cafés et cabarets, 216; divagation de chiens, 437 ; halles et marchés, 8 ; ivresse, 422 ; infraction aux arrêtés préfectoraux et municipaux, 146 ; jet sur la voie publique ou contre les propriétés, 22 ; jeux de hasard, 13 ; loi Grammont, 15 ; maraudage dans les champs, 40 ; poids et mesures, 36 ; prostitution, 86 ; roulage, 67 ; rixes et violences légères, 400 ; théâtres, 6 ; voirie et balayage, 118 ; divers, 257. Total, 2542.

La statistique policière en 1900. — Il y a eu en 1900 dans les cinq commissariats de police et à la sûreté : 14,806 affaires soit 2,900 au 1er arrondissement ; 2,151 au 2e ; 2,847 au 3e ; 1,622 au 4e ; 1,632 au 5 ; 3,651 à la sûreté.

Ces affaires se divisent en affaires administratives ; préfecture, parquet, mairie, etc., au total 11,532 affaires ; en procès verbaux pour délits divers, au total 2,513, et en arrestations, au total 761.

Le premier arrondissement a instruit 1933 affaires administratives, dressé 797 procès-verbaux, opéré 130 arrestation ; le deuxième arrondissement, 1,711 affaires administratives, 373 procès-verbaux, 67 arrestations ; le troisième arrondissement a instruit 2,370 affaires administratives, dressé 385 procès-verbaux, opéré 92 arrestations ; le quatrième arrondissement a instruit 132 affaires administratives, 225 procès verbaux, opéré 65 arrestations ; le cinquième arrondissement a instruit 1241 affaires administratives, dressé 346 procès-verbaux, opéré 72 arrestations ; la sûreté a instruit 2,122 affaires administratives, dressé 387 procès-verbaux, opéré 345 arrestations.

Il y a eu 555 hommes, 126 femmes et 50 enfants mis en état d'arrestation.

Enfin voici les chiffres par nature d'affaires, de procès-verbaux, délits, accidents :

Pour la préfecture, 1919 ; parquet, 5066 ; mairie, 2,230 ; diverses, 2161 ; total, 11,532.

Assassinat 1 ; meurtre ou tentative 5 ; attentat à la pudeur 10 ; outrage public à la pudeur 15 ; infanticides ou avortement 7 ; vol, recel 457 ; escroquerie, abus de confiance 93 ; vagabondage, mendicité 26 ; coups et blessures 100 ; infraction à des arrêtés d'expulsion 39 ; infraction à des arrêtés d'interdiction de séjour 5 ;

Rébellion et outrage 85 ; bris de clôture 26; ivresse en récidive correctionnelle 15 ; jeux de hasard 3 ; morts accidentelles 26 ; accidents 4 ; suicides 37 ; incendies 15; aliénation mentale 23 ; exécution de mandats d'justice 66 ; extraits de jugements 245 ; diverss 1130. Total 2513.

Arrestation d'un voleur belge. — La police de sûreté de Tourcoing a procédé, hier après-midi, dans un estaminet de la rue de l'Alma, à l'arrestation du nommé Charles X..., inculpé dans une affaire de vol en Belgique.

Mandat d'amener. — Mardi après-midi, vers trois heures du soir, le nommé Achille Demeulemeester, âgé de 23 ans, employé de commerce, a été mis en état d'arrestation, rue de l'Hospice, 14, en vertu d'un mandat d'amener de M. Villette, juge d'instruction, à Lille, pour abus de confiance.

Bris de carreaux et ivresse. — Dans l'avant dernière nuit, vers 2 heures, le nommé Victor Janssens, a été mis en état d'arrestation sur la Grand'Place, pour bris de carreaux à un réverbère en face de la Mairie. Janssens était de plus en état de vagabondage.

Ces bons Belges ! — Mardi soir, vers 5 heures 3/4, les nommés Albert Debœy, âgé de 26 ans, journalier, demeurant à Winckers St-Eloi (Belgique) ; Elodie Quintyn, femme Beultynck, demeurant au même lieu, inculpés de coups, menaces de mort, ivresse et bris de clôture, chez M. Etienne Leclercq, rue de Tournai, ont été mis en état d'arrestation.

Vol et vagabondage. — Avant-hier soir, vers sept heures, la nommé Julienne Leroux, âgée de 56 ans, journalière, sans domicile fixe, a été arrêtée Grande-Rue, sous l'inculpation de vagabondage. Cette femme était porteuse d'un paquet de linge dont elle n'a pu indiquer la provenance et qu'on croit provenir d'un vol.

Vol dans une écurie. — Mardi dans l'après midi, un malfaiteur resté inconnu a volé dans les écuries de M. Edouard Rasson rue du Manège, une montre en nickel, plusieurs outils servant à tondre les chevaux, ainsi que deux paquets de bougies. Plainte a été déposée au commissariat de police du 2e arrondissement.

Vol de plomb. — On a constaté, hier, que six mètres de tuyau en plomb avaient été volés dans l'estaminet portant le numéro 133 de la rue l'Ommelet, actuellement inhabité et qu'occupait précédemment M. Charles Allart. Ce vol a dû être commis il y a plusieurs jours. La police en a été informée.

Le magasin le plus recommandé pour sa **Lunetterie, Optique, Horlogerie, Bijouterie,** Maroquinerie, articles pour fumeurs. Cannes, Parapluies, etc., est A L'OPTOMÈTRE, 18 bis, Grande-Rue, ROUBAIX.

Les rentes des travailleurs. — Au service de la voirie, le nommé Dumont Hubert, charretier, âgé de 58 ans, demeurant rue des Fossés, faubourg Desprez, 62, s'est blessé à la main en soutenant une poubelle.

— Un accident est survenu chez M. Vandersbaeghe frères

La nommée Van Wambeke Marie, tisserande, âgée de 21 ans, demeurant rue St-Joseph, à Wattrelos, a reçu un coup de navette à l'œil droit.

Le docteur Dupré a déclaré 60 jours d'incapacité de travail et la perte de l'œil.

Chez M. Motte et Meillassoux frères, le nommé Cayman Louis, dégraisseur, âgé de 28 ans, demeurant rue de Bouvines-en-Ferret, 11, s'est blessé au genou en se heurtant contre son métier.

Le docteur Godefroy, a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Chez M. Denutte, camionneur,

Le nommé Librecht Jules, domestique, 31 ans, demeurant rue de l'Alouette à la Chasse, a eu le pied gauche pris sous la roue de sa voiture.

Le docteur Lepers a déclaré 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

— Au service de la Voirie, le nommé Desmarchelier J.-B., charretier, 45 ans, demeurant rue Malplaquet, 4, en chargeant son tombereau, s'est fait une entorse légère du genou droit.

Le docteur Delattre a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Au Théâtre Couvreur. — C'est dimanche dernier qu'a eu lieu, au Théâtre Couvreur, la première représentation de LA DAME DE CHEZ MAXIM.

Nous marchons de surprise en surprise, cette année, avec M. Couvreur, et nous le félicitons pour la façon dont il interprète ces nouveautés.

LA DAME DE CHEZ MAXIM a été montée avec un luxe extraordinaire

Quant à l'interprétation, elle a été en tout point parfaite.

Mme H. Henriot a fait une môme crevette étourdissante ; Mme Couvreur, dans son rôle de Mme Petypon, a été des plus correctes. Des compliments aussi à Mme Dataille, M. Henriot et à toutes les autres dames de la troupe qui ont très bien rempli leurs petit rôles. Disons aussi que les costumes étaient d'une grande fraîcheur.

Inutile de faire l'éloge de M. Couvreur qui, dans son rôle de Petypon a été d'une bonhomie parfaite. Encore une création de plus pour notre sympathique directeur. N'oublions pas MM. Hilario, Lionardy et Meynier qui ont joué avec leur verve habituelle.

Une petite observation, en passant, à notre directeur : Eclairer un peu plus le fauteuil extatique.

On nous annonce pour dimanche une deuxième représentation de LA DAME DE CHEZ MAXIM, avec le grand et émouvant drame JACQUES L'HONNEUR.

On commencera le spectacle par la Dame de chez Maxim, dont l'interprétation sera terminée à 9 h. 1/2, afin que les étrangers puissent reprendre le train et l'on terminera par Jacques l'Honneur.

La fête sportive de la société de gymnastique « l'Ancienne ». — C'est dimanche prochain 3 mars, à 5 h. 1/2, qu'aura lieu la fête sportive organisée par la société de gymnastique «l'Ancienne» en son local, rue Neuve, 10 bis.

Le comité n'a rien négligé pour que tous les numéros inscrits au programme soient des plus attrayants. A signaler parmi ceux-ci, une danse nouvelle composée par M. J. Vroman, professeur, qui sera exécutée par huit pupilles costumés.

Nous sommes persuadés que la salle sera trop petite pour contenir tous les spectateurs. Nous prédisons à notre vaillante société de gymnastique, un très grand succès.

Un bal à grand orchestre, au profit de la caisse de secours, clôturera la soirée.

Prix d'entrée : Cavaliers, 1 fr.; Dames, 0,50.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 27 février 1901

NAISSANCES. — Henri Henneuse, boulevard de Metz, maisons Lestienne, 40. — Léonard Carette, rue Blanchemaille. — Raymonde Bacheler, rue Blanchemaille. — Georges Deleye, rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 4. — Yvonne Merlin, rue de l'Ommelet, 198.— Arthur Verniers, rue Franklin, 174.

DÉCÈS. — Lécadie Fauvarque, 86 ans, boulevard de Paris, 19. — Oscar Rose, 18 mois, rue du Fresnoy, 57. — Emile Leriq, 37 ans, rue de l'Ermitage, 38. — Eugénie Prouvost, 78 ans, rue Drenot, 3. — Lucien Haack, 2 mois, rue de France, 145. — Joseph Smidersen, 73 ans, rue Saint-Eleuthère, 21. — Camille Vandenbuicke, 31 ans, rue Blanchemaille. — Marie Holbacq, 18 mois, boulevard d'Hallluin, 13.

UTILE PRÉCAUTION

A part les rhumes, toutes les affections des bronches tendent à devenir chroniques. Les bronchites, les pleurésies, l'influenza laissent des traces qui causent l'essoufflement, l'oppression, l'asthme, le catarrhe, l'emphysème. On évite ces complications en ayant recours à la poudre Louis Legras (récompense de 15,000 fr.) qui soulage instantanément et guérit progressivement. Une boîte est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 130, boulevard Magenta, à Paris.

TOURCOING

BATTU ET PAS CONTENT

Le journal de M. Dron n'est pas content du tout.

D'après notre confrère, les ouvriers en faisant comme ils l'ont fait, la victoire de dimanche dernier au Conseil des Prudhommes auraient engagé la fédération des syndicats dans une mauvaise voie.

Laissons-lui la parole :

« Nous ne pensions pas que le groupement des travailleurs en associations syndicales professionnelles dut servir à des manifestations de cette nature, LISEZ POLITIQUE.

« Est-ce que nous nous serions trompés ? »

Halte-là, cher confrère. Qui donc dans cette élection, a fait dévier le terrain de son véritable but ?

Qui donc s'est engagé dans la lutte, pour en faire une élection politique ? Qui donc a soutenu le sieur Verbeke, *membre de la solidarité républicaine* contre le candidat désigné par 2800 syndiqués appartenant à la Fédération ?

En ne portant pas de candidat dans la 4e catégorie, où votre candidat et celui de la *Croix* a été élu sans concurrent, la Fédération des syndicats n'a pas voulu sortir de ses attributions, attendu que les syndicats appartenant à cette catégorie ne faisaient pas partie de ladite Fédération.

Je comprends très bien votre mauvaise humeur. En faisant de l'élection de dimanche dernier, une élection politique contre notre ami Quivron, le suffrage universel vous a donné un camouflet qui retombe entièrement sur votre chef hiérarchique, sur la tête de M. Dron.

Et voilà pourquoi on n'est pas content, quand on est battu.

Les électeurs ont tellement été écœurés de votre intervention contre les syndicats, que même, dans la manifestation de l'après-midi il s'y trouvait pas mal de vos amis politiques faisant aussi partie de la « Solidarité républicaine. »

Quant à vos menaces et à vos conversations qui ne manqueront pas d'intérêt, elles ne sont pas pour nous déplaire.

Nous vous attendons de pied ferme.

Albert Delesalle.

Parti ouvrier. — Le Comité exécutif informe les membres du Parti ouvrier qu'une nouvelle section est en formation chez le citoyen Constant Flament, estaminet de l'Union des Travailleurs anciennement Coq anglais), rue du Brun-Pain.

La reconnaissance de cette nouvelle section se fera dimanche prochain 3 mars, à 4 heures précises.

Une causerie conférence devant être faite par un membre du Parti Ouvrier, le Comité Exécutif invite les groupes de toutes les sections à se trouver chez le citoyen Constant Flamend, à 4 heures précises.

Nous espérons que les socialistes se feront un plaisir d'assister à la formation d'une section dans ce quartier, jusqu'ici inféodé à la politique opportuniste.

A la mairie. — Aujourd'hui jeudi à 7 heures du soir, à la Mairie, réunion de la Commission des Fêtes.

Objet : Organisation du Festival des Phalempins.

Les rentes du travail. — Henri Legrand, 32 ans, demeurant rue Belle-Vue, 102, menuisier au service de M. Verschaeve, rue des Anges, s'est fait une entorse au pied gaucho.

— Honorat Destriez, 19 ans, demeurant à Mouvaux, rue de Roubaix, 66, donneur de fils à l'établissement Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, a eu le doigt majeur serré entre la pioche d'ensouple et le tréteau sur lequel il posait la lattite ensouple.

M. le docteur Picquet, qui lui a donné des soins, a constaté une plaie contuse du médius droit, avec arrachement de l'ongle. Il a prescrit un repos de 15 à 20 jours.

Plus de procès-verbaux. — La police a relevé des procès-verbaux à la charge de D. P..., 21 ans, rue de Madagascar, pour infraction à la police des gamins, L. L..., même motif ; M. A... trieur, demeurant à Mouvaux; B. H..., journalier, rue de Paris; L. R..., journalier, même adresse; T. R..., cabaretier, rue de Paris, pour s'être masqués lors le temps de carnaval. De plus, le cabaretier est poursuivi pour fermeture tardive de son estaminet.

Bouters Jules, 25 ans, demeurant à Linselles, pour avoir circulé en ville, après l'heure réglementaire avec des tonneaux, contenant des matières fécales.

Lemaire Joseph, 16 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, pour violences légères, exercées envers le sieur Destombes Eléonr, L. V. journalier, rue du Virolois, pour ivresse manifeste et tapage nocturne.

Le concert de la Grande fanfare. — Nous rappelons que le grand concert offert aux membres protecteurs et honoraires par la Grande fanfare aura lieu lundi prochain 4 mars à 7 heures et demie précises du soir dans la salle des fêtes de la Nouvelle Union Tourquennoise, rue de Tourmai. En voici le programme :

1re Partie : 1° La marche grecque, Louis Gaune; Fantaisie sur Carmen, Bizet, par la Grande fanfare ; 2° Les pêcheurs de perles, Bizet, par Mlle Rosay du grand théâtre de Lille ; 3° Allegro du concerto, Mendelsohn, M. Georges Magu ; 4° L'angélus de la mer Soubrier, M. Charpentier ; 5° MM. Fremaux et Pouillon, duettistes.

Deuxième partie : 1. Kermesse wallonne, H. Delchevalerie ; Frères d'armes, polka pour 2 pistons, MM. Gruard et Mager, La Grande Fanfare : 2. Jean de Nivelle, Delires, Mlle Rosay ; 3. Andante du concerto, Goltermann Saltarelle, de Jolbecque, Mlle Mager ; 4. Duo d'Hamlet, A. Thomas, Mlle Rosay et M. Charpentier : MM. Pouillon et Fremaux, duettistes.

Le prix des places est fixé à deux francs pour le parquet et un franc pour les galeries.

On peut se procurer des cartes à l'avance, chez M. Raulin, café du Théâtre, 18 rue de Tournai.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 27 février 1901

NAISSANCES. — Bénoit Louis, rue Blanche-Porte 189. — Broucke Arthur, rue de Neuville, 2. — Carnette Jules, rue du Clinquet. — Leonart Juliette, rue du Congo, 2. — Dhaenens William, rue du Luxembourg, 67. — Carteau Julie, rue des Girondins, 23.

DÉCÈS. — Nife Paul 1 mois, rue du Bois, 36. — Montagne Marie, 39 ans, place Charles Roussel, 5. — Quef Julia, 36 ans, rue Soufflot, 26.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 326, rue des Arts, Roubaix.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Argent perdu. — Un malheureux garçon brasseur qui, à la suite d'un accident resta près de 2 ans sans travailler, a perdu sa bourse, dans le trajet de la rue Mirabeau au Vélodrome.

Cette perte de 60 à 70 francs, est excessivement cruelle pour M. Jules Dekorte, le garçon brasseur en question, qui demeure, rue St Pierre, à Croix et est occupé à la Brasserie Schoomackers, à l'Epeule.

Espérons qu'un honnête homme l'aura ramassée;

L'Harmonie Municipale. — L'Harmonie Municipale de Croix donnera son concert annuel, offert à ses membres honoraires et aux familles des sociétaires, le dimanche 3 mars, à six heures précises, Salle des Fêtes, Place de Croix. Pour rehausser l'éclat de cette fête, elle s'est assurée le concours de l'Union Chorale de Croix.

L'Harmonie Municipale exécutera l'œuvre inédite de son infatigable et dévoué chef M. Gadenne : « A ceux qui ne sont plus », hymne patriotique, chœur et orchestre (120 exécutants).

Les sociétaires sont instamment priés de se rendre au local ce soir, jeudi, à 8 h. 3/4, pour la répétition générale. L'amende sera appliquée aux absents.

Les sociétaires de l'« Union chorale de Croix, sont priés de ne pas manquer à la répétition.

Présence indispensable.

Etat-civil. — *Naissances.* — Louis Desobry rue Colmar, 13. — Alix Mullier, rue du Trocadéro, 7. — Emile Vandamme, rue de la Duquennière.

Décès. — Albert Verschave, 2 ans 1/2, rue de Mulhouse. — Jeanne Dumont, 1 mois, rue Courbet, 6.

LANNOY. — Les accidents de travail. — Un accident est survenu chez M. Mulle Gadenne, brasseur à Lannoy. Le nommé Amand Faigre, 28 ans, demeurant à Sailly, s'est écrasé l'index en chargeant un camion.

— Chez MM. A. Parent et fils, fabricants de couvertures, rue des Remparts, à Lannoy, le nommé Charles Alleman, 16 ans, s'est fait des blessures à deux doigts à un rouleau du batteur.

WATTRELOS. — Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Herman, tisserand, demeurant au Polissier, dans une maison appartenant à M. Jacquemont.

Les dégâts s'élèvent à 1000 fr. tant pour l'immeuble que pour le mobilier. Seul, le propriétaire était assuré.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira mardi prochain, à 8 heures. Voici l'ordre du jour de la séance :

Avis du conseil sur l'enquête prescrite au sujet du projet de redressement et de pavage du chemin vicinal n° 14, dit « des Couteaux. — Démembrement de la population : vote de fonds. — Chemins ruraux : approbation du décompte de l'entretien en 1900. — Commissariat de police : élévation du poste à la deuxième classe fective. — Dépenses imprévues : compte-rendu de l'emploi du crédit ouvert en 1900. — Crédits supplémentaires. — Abattoir public. Emplacement. Rapport des commissions sur la lettre de M. le Préfet du Nord.

Acquisition d'une balayeuse mécanique : Rapport de la Commission des travaux. — Pavage de l'accès de la rue Pasteur : Rapport de la Commission des travaux. — Société chimique roubaisienne : Demande d'occupation d'un chemin communal par une voie de raccordement à la ligne de Roubaix-Pile à Wattrelos. — Pavage d'un tronçon de la rue Negrier : Approbation du projet. — Ecole de la Ballerie : Agrandissement, formalités relatives à l'emprunt. — Société des Courses : Demande de subvention pour 1901. Projets de transfert de la Mairie à l'hospice actuel et de construction d'un nouvel hospice. — Avis du Conseil.

HEM. — Vol d'un porte-monnaie. Hier, Mme Achille Dhélemme, cabaretière au petit Lannoy, en sortant de l'épicerie voisine de sa maison surprit un gamin qui sortait de chez elle emportant un porte-monnaie contenant une somme de 29 fr. qu'il venait de prendre dans le comptoir.

Madame Dhélemme, fit appeler le garde-champêtre Lescoux, qui interrogea immédiatement le jeune voleur.

Celui-ci a déclaré se nommer Edouard Lesaffre, être né le 1er mai 1885 et demeurer à Wasquehal, rue Nationale, 11.

Il a raconté qu'il était venu à Hem en compagnie de son oncle Georges Eiterman, lequel faisait le guet pendant qu'il était entré dans la maison de Mme Dhélemme.

Il devait partager avec son oncle le produit du vol.

Le jeune Lesaffre a été conduit à la gendarmerie de Lannoy pour être déféré aujourd'hui au parquet.

Quant à Eiterman, il prit la fuite lorsqu'il vit le gamin pincé.

Cet individu n'est âgé que de 24 ans et il a déjà subi plusieurs condamnations pour vol. Il n'est sorti de prison que depuis quinze jours. On ne lui connaît pas de domicile.

Vol d'une montre. — Ces jours derniers Louis Nys, tisserand, atteint de surdité se chauffait tranquillement chez lui au coin de son feu.

Deux gamins entrèrent chez lui et, sans se faire voir, décrochèrent d'un mur une montre en argent avec sa chaîne puis disparurent avec leur larcin.

M. Nys, s'aperçut bientôt de la disparition et en fit part à des voisins. Les soupçons se portèrent immédiatement sur les jeunes Henri et Ernest Poliart, bien connus dans le hameau du Calvaire.

Interrogés, ils avouèrent et restituèrent la montre, mais sans la chaîne d'une valeur de 44 francs. Ils n'ont pas voulu dire ce qu'était devenue cette chaîne ; on suppose qu'ils l'ont vendue.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Lannoy.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Arrestations. — Les gardes ont mis hier mercredi, en état d'arrestation, les nommés Henri Verwaerd, 18 ans 1/2, et Constant Winy, 18 ans, inculpés de vols de zinc à l'ancienne usine Scrive. Ils ont été dirigés sur Lille.

MOUVAUX. — Accident de travail. — Une ouvrière, occupée chez MM. Lorthiois frères, fabricants d'ameublements à Mouvaux, la nommée Irma Coppens, âgée de 29 ans, demeurant à Mouscron, s'est contusionné l'avant-bras droit en voulant mettre en marche une nappe de laine.

Le docteur Leduc a prescrit un repos de 10 jours.

Concert des anciennes Elèves. — L'Association amicale des Anciennes élèves de l'école communale organise pour dimanche prochain, à 5 heures du soir, dans les salles de l'école maternelle, rue de l'Hospice, un magnifique concert, au profit des jeunes élèves nécessiteuses fréquentant l'école.

Le prix du cachet est fixé à 0 fr. 50.

ŒUVRE SIGNÉE

Il faut le nom du maître à l'angle du tableau, Nul ne peut l'imiter sans être malhonnête ; Voilà pourquoi Vaissier a signé son CONGO, Garantissant ainsi que cette savonnette Est pure, parfumée, hygiénique, parfaite.

LE NORD

LILLE

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Conférence de M. de Lauwereyns sur les accidents du Travail

M. de Lauwereyns a étudié dans sa dernière conférence, les termes de l'article 1er de la loi du 9 avril 1898 consacrés à délimiter sa sphère d'application.

Ces termes comprennent une énumération d'abord : industrie du bâtiment, usines, manufactures, chantiers, entreprises de transport par terre et par eau, de chargement et de déchargement, magasins publics, mines, minières et carrières : — une indication ensuite, celle des exploitations ou parties d'exploitations dans lesquelles sont fabriquées ou mises en œuvre des matières explosives — ou dans lesquelles il est fait usage d'une machine mue par une force autre que celle de l'homme ou des animaux.

On remarque dans cette double indication une différence de rédaction. Il suffit que l'on fasse usage d'un moteur « élémentaire » pour que la loi soit applicable. Mais il ne suffit pas que l'on fasse usage d'une matière explosible, que, par exemple on éclaire l'atelier au gaz ou à l'acétylène. Il faut qu'on la fabrique ou qu'on la mette en œuvre.

Mais c'est l'énumération qui donne lieu au plus grand nombre de difficultés. Presque tous les termes sont assez élastiques pour qu'on puisse les étendre ou les restreindre à volonté. M. de Lauwereyns les analyse un à un. Mais il y a plus. Cette énumération est-elle limitative, c'est-à-dire nomme-t-elle toutes les industries soumises à l'exclusion de toutes autres ? ou bien est-elle simplement énonciative et peut-on l'étendre par voie d'analogie ?

La circulaire du 10 juin 1899 donne l'interprétation des termes employés. La circulaire du 24 août 1899 donne l'argumentation qui établit que le texte de la loi n'est pas limitatif. M. Millerand déclare qu'on doit entendre manufactures et chantiers dans le sens le plus large; et que, notamment, les ateliers rentrent dans les usines et manufactures. « Il semble bien, dit M. Millerand, que toute l'industrie sans distinction, soit assujettie. »

Peu importe le patron, commune, département, état, sauf les établissements de la marine, et les manufactures d'armes de la guerre déjà mieux partagés, — pourvu que l'on soit en présence d'une entreprise d'abord (c'est-à-dire ni d'un simple particulier, ni d'un ouvrier travaillant seul d'ordinaire) — et d'une entreprise ayant un caractère industriel ou commercial. Ainsi les laboratoires de chimie de l'Université échappent à cause de leur caractère tout différent.

Quant aux exploitations agricoles, la loi du 30 juin 1899 leur étend le droit nouveau, en ce qui concerne les personnes occupées à la conduite ou au service des machines agricoles ou de leurs moteurs inanimés.

Ces principes posés, le conférencier les éclaire d'une foule de décisions et de faits, qui décèlent l'incertitude et les contradictions persistantes sur cette question capitale. Il cite dans le sens de l'interprétation la plus large de nombreux avis du comité consultatif et un jugement du tribunal civil de Lille, que la cour d'appel de Douai vient de confirmer dans une affaire Delcaille contre Deladerrière. Ce jugement déclare que « le législateur poussant jusqu'au bout la théorie du risque professionnel a voulu englober dans la loi toutes les industries dans la mesure du possible et ne faire exception que pour les ouvriers travaillant seuls d'ordinaire. »

Malheureusement, cette jurisprudence est loin d'être unanimement acceptée, et le Tribunal de Lille lui-même n'a pas cru pouvoir étendre la loi aux négociants en vins en gros, bien que le Ministre et le Comité consultatif, sur la demande de M. Dayez, secrétaire du syndicat des vins, aient émis un avis favorable et que la Cour d'appel de Douai ait rendu un arrêt en ce sens. Et M. de Lauwereyns termine en montrant la stupeur des négociants qui, en s'assurant eux-mêmes, ont cru assurer leurs ouvriers, à qui les Compagnies d'assurances ont quémandé des primes, et qui voient ces Compagnies, après avoir encaissé les primes, soutenir et plaider que leurs assurés ne sont point protégés par la loi. Il leur semble bien, dès lors, qu'elles doivent rendre l'argent.

Mais il n'en est rien et elles continuerent à encaisser les primes à échoir tout en prétendant qu'elles n'assurent qu'un risque qui n'existe absolument pas. Il cite divers passages de journaux spéciaux l'*Union Vinicole* de Paris, l'*Union Commerciale* de Lille qui expriment avec indignation les sentiments des négociants. Il serait à souhaiter que le Parlement, car on ne voit rien venir de la Cour de cassation, se hâtât de mettre fin à de pareilles incertitudes.

Dans sa prochaine conférence, M. de Lauwereyns examinera la question des cas d'application de la loi, et la question pratique de savoir ce qu'il faut faire en cas de doute.

SAVON PARIS-MÉNAGE

pour le linge et pour les laines

Exiger rigoureusement le TITRE.

DU TOUPET

M. Jérôme, commissaire du 2e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'un vol qui dénote de la part de son ou de ses auteurs une forte dose d'audace.

En plein jour, on avait pénétré dans la chambre qu'occupe M. Dantin, maçon, rue Fombelle, 4, et on avait enlevé, outre de l'argent, une obligation de la ville de Bruxelles, divers vêtements qui composaient la plus belle tenue du propriétaire.

Les voleurs, très habiles, ont procédé sans laisser de traces, et la serrure même n'offrait aucune trace d'effraction.

On juge de la stupéfaction de M. Dantin, qui ne s'aperçut du larcin qu'en rentrant hier soir de Canteleu, où il est occupé en ce moment.

PAUVRE ECOLIER

Le jeune Maurice Heull, âgé de 10 ans, qui suivait les cours de l'Ecole Fabricy, est tombé, avant-hier, en jouant dans la cour, si malheureusement qu'il s'est cassé l'avant-bras.

Le petit blessé a été transporté aussitôt chez ses parents, rue de Lens, 44, où les soins nécessaires lui ont été immédiatement prodigués.

LE FILET DE BŒUF

Hier matin, vers 8 heures, M. Lecroaert, tripier, rue Saint-André, se trouvait à l'Abattoir pour enlever de la viande. Il constatait la disparition d'un magnifique faux-filet de bœuf.

A la suite de la plainte qu'il déposa, ont été arrêtés, dans la journée, au 2e arrondissement pour vol et complicité, les nommés Boulanger Charles, 31 ans, bouvier, rue des Guinguettes, 44, et Grard Paul, 32 ans, bouvier, demeurant 54, rue St-Sauveur.

NÉ AU POSTE DE POLICE

Vers midi, hier, Mme Bertelet Joséphine, 25 ans, demeurant 28, rue Wicar, passant rue Ovigneur, pour se rendre à la Maternité a été prise des douleurs de l'enfantement.

Entrée au poste de police du 2e arrondissement, elle s'y est accouchée d'un enfant du sexe masculin.

Après avoir reçu les soins de Madame Leclercq, sage-femme, la mère et l'enfant ont été transportés à l'hôpital de la Charité.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Grand Théâtre. — (Direction A. BOURDETTE). — Aujourd'hui jeudi, 28 février, 8e représentation du grand succès : LOUISE, roman musical en 4 actes, de Gustave Charpentier.

Bureaux à 7 h. Rideau à 7 h. 1/2.
Places gratuites : 780 à 820.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

TEMPLEUVE. — Un jeune homme tué par un train. — On a retrouvé mardi matin, auprès du passage à niveau de la Campagnette le cadavre d'un jeune homme qui avait dû être tamponné par le train. C'est un sieur Duvinage, plus connu sous le nom de Boutdela, âgé de 19 ans. On croit à un suicide, car il avait depuis quelque temps maintes fois manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 27 février 1901

EXPROPRIATIONS

pour le remaniement général de la gare de Tourcoing et pour l'érection d'une gare annexe

Voici les résultats de la seconde séance d'expropriations tenue mercredi, à midi et demi, ainsi que nous l'avions annoncé, dans la salle d'audience de la seconde chambre du tribunal civil.

— Un are 26 centiares de pâture, à Tourcoing, rue du Tilleul, propriétaire M. Henri et Mlle Marie Roussel. Offre, 1890 fr.; demande, 7.701 fr. 60; allocation, 3.150 fr.

— Aux mêmes, pour 13 ares 46 de pâture, 11 centiares de hangar, et 1 are 99 de pâture et abreuvoir, il est offert 39,000 fr. Demande 290,832 fr. Allocation 145,000 fr.

Les locataires, MM. Henri et J.-B. Dubout, fermiers, demandent 22; 42 fr., il leur était offert 655 fr.; le jury a accordé 10,000 fr.

— Diverses parcelles appartenant à M. et Mlle Roussel, rue du Tilleul. Offre 45.320 francs. Demande 132.936 fr. 88. Allocation 76.720 fr.

M. Haubourg, cabaretier, locataire. Offre de la Compagnie 345 fr. Demande 18 683 fr. 75. Allocation 3.000 fr.

On demande 28,305 fr. 60 pour une emprise de 20 centiares où est érigé un poulailler, et pour 5 ares 21 centiares de jardin, sis rue du Tilleul, est appartenant à M. et Mlle Ruissel. Offre 940 fr. Allocation 10